



Je recherche un **MÉDECIN GÉNÉRALISTE TRAITANT**



Que puis-je faire ?

“ Vous habitez sur l'une des communes* de la CPTS Val D'allier Sud ? ”

NOUS POUVONS VOUS AIDER !

COMPLÉTEZ LE FORMULAIRE SÉCURISÉ EN SCANNANT LE QR CODE

OU TAPEZ urlr.me/HDWhEV DANS VOTRE NAVIGATEUR.



Vous serez inscrit(e) sur notre liste d'accès à un médecin traitant et, en cas de disponibilité, un cabinet de proximité vous contactera en fonction de votre lieu de résidence et de vos besoins de soins.

VOUS N'AVEZ PAS ACCÈS À INTERNET ?

UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ PEUT VOUS AIDER À REMPLIR LE FORMULAIRE !

*Aulnat, Authezat, Aydat, Busséol, Chanonat, Corent,ournols,ournon-d'Auvergne, La Roche-Blanche, La Roche-Noire, La Sauvetat, Laps, Le Cendre, Le Crest, Lempdes, Les Martres-de-Veyre, Malinrat, Mirefleurs, Orcet, Pignols, Pont-du-Château, Saint-Amant-Tallende, Saint-Georges-sur-Allier, Saint-Maurice, Saint-Sandoux, Saint-Saturnin, Sallèdes, Tallende, Veyre-Monton, Vic-le-Comte, Yronde et Buron

Si vous n'habitez pas dans l'une de ces communes, consultez le site de l'InterCPTS63 pour identifier la CPTS correspondant à votre lieu de résidence : www.intercpts63.fr

POURQUOI CHOISIR ET DÉCLARER UN MÉDECIN TRAITANT ?



Je bénéficie d'un **suivi médical optimal** car mon médecin me connaît bien ;



Je peux être **orienté(e) vers un spécialiste** si besoin ;



J'obtiens **plus facilement un rendez-vous** si mon besoin est urgent ;



Je suis **mieux remboursé(e)** par l'assurance maladie.

EN ATTENDANT...

- 1 Je peux **demandeur conseil à un autre professionnel de santé** (pharmacien, infirmier, sage-femme...) ;
- 2 Je peux **me rendre dans un centre de soins non programmés** ;
- 3 **Si aucune solution n'est accessible je peux composer le 15** : un médecin régulateur pourra me conseiller et m'orienter si nécessaire vers un médecin de garde.

